

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 91-0556/PR/FIN portant modification de la Commission de la propriété foncière.

n° 91-0556/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
23 mai 1991

Numéro JO
n° 10 du 30/05/1991

Date du numéro
30 mai 1991

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu les lois constitutionnelles n°77 001 et 77 002

Vull'ordonnance n°77 008 du 30 juin 1977

Vull'ordonnance n°79 002 du 11 janvier 1979

Vull'arrêté n°559 du 3 juin 1939 fixant les attributions et la composition de la Commission de la propriété foncière

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté n°559 du 3 juin 1939 est modifié comme suit : La composition de la Commission est complétée par : Le Trésorier Payeur National.

Article 2

Le présent arrêté est immédiatement exécutoire et sera publié partout où besoin sera.

P. le Président de la République P.O. Le Directeur de Cabinet

ISMAEL GUEDI HARED